

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2020-08-12

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue en vidéoconférence, le douzième jour du mois d'août deux mille vingt (2020-08-12), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;
Claude Boulanger, maire de Charette ;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absence:

- M. Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 217/08/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 2 juillet 2020

218/08/2020 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 2 juillet 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2020

219/08/2020 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 juillet 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Correspondance

220/08/2020 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée;

QUE ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes soumis

Comptes déposés en août 2020

- Liste de déboursés directs effectués:

- le 22 juillet 2020, paiement par Transit #T103, d'un montant de 500,00\$;
- le 29 juillet 2020, paiement par Transit #T104, d'un montant de 3 500,00 \$;

-
-
- le 9 juillet 2020, paiement par Transphere #S10074, d'un montant de 396,66 \$;
 - le 7 juillet 2020, paiements par AccèsD Affaires #3236 à #3240, d'un montant de 6 244,76 \$;
 - le 7 juillet 2020, paiements par AccèsD Affaires #3241 à #3246, d'un montant de 59 314,03 \$;
 - le 1^{er} juillet 2020, paiement préautorisé par AccèsD Affaires #3247, d'un montant de 12 210,26 \$;
 - le 17 juillet 2020, paiements par AccèsD Affaires #3248 à #3260, d'un montant de 13 594,98 \$;
 - le 20 juillet 2020, paiement par AccèsD Affaires #3261, d'un montant de 21 838,80 \$;
 - le 9 juillet 2020, paiements par chèques #25103 à #25108, d'un montant de 69 184,00 \$;
 - le 15 juillet 2020, paiements par chèques #25109 à #25112, d'un montant de 3 867,92 \$;
- Liste des comptes à payer le 12 août 2020, paiements par chèques #25113 à #25150 d'un montant de 182 274,23 \$;
 - Liste des comptes à payer le 12 août 2020, paiements par Transphere #S10075 à #S10115, d'un montant de 861 889,69 \$;

Comptes totalisant la somme d'un million deux cent trente-quatre mille huit cent quinze dollars et trente-trois cents (1 234 815,33 \$);

221/08/2020 Proposition de Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

Que soient approuvés, au 12 août 2020, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme d'un million deux cent trente-quatre mille huit cent quinze dollars et trente-trois cents (1 234 815,33 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rapport budgétaire global au 31 juillet 2020

Objet : Dépôt d'un rapport budgétaire global comparatif au 31 juillet 2020
N/D : 302.01

222/08/2020 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 31 juillet 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

GESTION FINANCIÈRE

Régie du Parc industriel régional

Objet : Règlement 256-18 / Autorisation pour emprunt temporaire
N/D : 310.04

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt portant le numéro 256-18 décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le « Parc industriel régional » et un emprunt de six cent cinquante mille dollars (650 000,00\$) a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire, conformément à l'article 1093 du Code municipal, pour le paiement des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt numéro 256-18 ;

POUR CES MOTIFS :

223/08/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était, ici, au long rédigé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un emprunt temporaire afin de procéder aux paiements des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt numéro 256-18 ;

QUE le Conseil autorise les décaissements, lorsque requis, auprès du « Centre financier aux entreprises Desjardins » ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Régie du Parc industriel régional

Objet : Règlement 268-19 / Autorisation pour emprunt temporaire
N/D : 310.04

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt portant le numéro 268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau « Grande Décharge » dans le « Parc industriel régional »; d'acquisition de terrains situés au nord de la Phase I; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation de la Phase II, et un emprunt d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 \$) a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire, conformément à l'article 1093 du Code municipal, pour le paiement des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt numéro 268-19 ;

POUR CES MOTIFS :

224/08/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était, ici, au long rédigé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un emprunt temporaire afin de procéder aux paiements des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt numéro 268-19 ;

QUE le Conseil autorise les décaissements, lorsque requis, auprès du « Centre financier aux entreprises Desjardins » ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Entente de développement culturel

Objet : Projets d'animations en bibliothèques

N/D : 1202.02

CONSIDÉRANT « l'Entente de développement culturel 2018-2020 » intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité culturel pour différents ateliers artistiques offerts par trois animateurs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour lesdits ateliers artistiques ;

POUR CES MOTIFS :

225/08/2020 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil accepte les recommandations du comité culturel pour développer des ateliers artistiques dans des bibliothèques municipales ;

QUE le conseil accepte les soumissions suivantes, savoir :

- Catherine Bard au montant de six cents dollars (600,00 \$) plus taxes ;
- Denis Massé au montant de mille deux cents dollars (1 200,00 \$) plus taxes ;
- Maude Alain-Gendreau au montant de mille cinquante dollars (1 050,00 \$) plus taxes ;

Et leur accorde les contrats selon les termes et conditions mentionnés dans leur soumission respective ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Politique Familles-Aînés

Objet : Adoption du plan d'action 2020-2025

N/D : 105

CONSIDÉRANT l'adoption du premier plan d'action de la Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé par la résolution portant le numéro 276/11/14 ;

CONSIDÉRANT les travaux effectués au cours des 18 derniers mois afin de revoir et rééditer les plans d'action de la Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a mis en place un processus de consultation publique à savoir : un sondage destiné à la population, des séances de consultation citoyenne et des groupes de discussion ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des aînés, des familles ainsi que des enfants du 2^e cycle primaire et du secondaire ont été pris en considération ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire, les élus(es) responsables des questions familles-aînés et les partenaires locaux et régionaux ont contribué par le biais de rencontres de travail et d'échange d'expertise à concrétiser le projet de mise à jour de la Politique ;

CONSIDÉRANT QUE les élus(es) responsables des questions familles-aînés se sont dotés d'un comité citoyen afin de concevoir le plan d'action quinquennal ;

CONSIDÉRANT le soutien financier du ministère de la Famille, du secrétariat aux aînés et celui de la MRC de Maskinongé par le Fonds de développement du territoire ;

POUR CES MOTIFS :

226/08/2020 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte le nouveau plan d'action de la Politique Familles-Aînés 2020-2025 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Politique Familles-Aînés

Objet : Nomination des représentants

N/D : 110.02

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'adoption de la « Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé », un comité régional composé de représentants des différents milieux œuvrant auprès des aînés et des familles a été mis en place afin de permettre l'élaboration du cadre de référence commun aux 17 municipalités ainsi que du plan d'action de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE, afin d'assurer son caractère représentatif, ledit comité était composé, entre autres, de deux représentants de la MRC de Maskinongé nommés à titre de « Responsable des questions familles-aînés (RQFA) ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire, les élus(es) responsables des questions familles-aînés et les partenaires locaux et régionaux ont contribué par le biais de rencontres de travail et d'échange d'expertise à concrétiser le projet de mise à jour de la Politique ;

POUR CES MOTIFS :

227/08/2020 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé renouvelle le mandat de messieurs Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé et Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère à titre de responsables des questions familles-aînés (référence : résolution 311/11/19) afin d'assurer le suivi et le déploiement des actions ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Politique Familles-Aînés

Objet : Mandataire de la Politique Familles-Aînés
N/D : 105

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé avait confié un premier mandat à la Corporation de développement communautaire (CDC), par la résolution numéro 348/12/15, afin d'assurer la continuité et l'optimisation de la « Politique Familles-Aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire, les élus(es) responsables des questions familles-aînés et les partenaires locaux et régionaux ont contribué par le biais de rencontres de travail et d'échange d'expertise à concrétiser le projet de mise à jour de la Politique ;

POUR CES MOTIFS :

228/08/2020 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé nomme la Corporation de développement communautaire (CDC) comme étant le mandataire de la nouvelle Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé 2020-2025 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Politique Familles-Aînés

Objet : Autorisation de signature d'un addenda à la convention d'aide financière pour en prolonger sa durée
N/D : 307.06

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière, dans le cadre du « Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés » (MADA), intervenue le 1^{er} février 2018 entre la Ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation et la MRC de Maskinongé pour la mise à jour uniquement de sa politique des aînés, de son plan d'action MADA ainsi que des politiques des aînés et des plans d'actions MADA des municipalités participantes (Référence : résolution 296/11/17) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services Sociaux a accepté de prolonger la durée de ladite convention d'aide financière jusqu'au 15 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un addenda à ladite convention d'aide financière doit être signé afin d'autoriser sa prolongation ;

POUR CES MOTIFS :

229/08/2020 Proposition de Yvon Deshaies, maire de Louiseville,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prend acte de la prolongation du délai de ladite convention d'aide financière jusqu'au 15 septembre 2020 ;

QUE le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, l'addenda à la convention d'aide financière, dans le cadre du « Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés » ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

Service d'aménagement et de développement du territoire

Objet : Fin de la période de probation de l'aménagiste - chargé de projet
Yanick Boucher

N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Yanick Boucher au poste d'aménagiste - chargé de projet (Référence : résolution 165/06/2020) ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est concluante ;

POUR CES MOTIFS :

230/08/2020 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé confirme que Yanick Boucher occupe le poste d'aménagiste – chargé de projet à titre de personne salariée régulière à temps plein, et ce, depuis le 21 juillet 2020, le tout selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

QUE le conseil ratifie son adhésion au régime de retraite et d'assurance collective, conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux normes et modalités desdits programmes d'avantages sociaux ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**Agroa Desjardins****Objet : Facture et certificat de paiement numéro 3****N/D : 306.01 et 1410.0314**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis inc. » de Saint-Norbert, pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale (Réf. : résolution numéro 46/02/2020), d'un montant total d'un million quatre-vingt-huit mille six cents dollars (1 088 600 \$) plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la demande de paiement du 30 juin 2020 dudit entrepreneur général ;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'architecte André Carle de Trois-Rivières pour autoriser le 3^e paiement d'un montant de cent soixante-douze mille deux cent soixante dollars et neuf cents (172 260,09 \$) taxes incluses audit entrepreneur général ;

POUR CES MOTIFS :

231/08/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation de l'architecte André Carle et autorise le paiement numéro trois (3) à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis inc. » pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale, Agroa Desjardins, d'un montant de cent soixante-douze mille deux cent soixante dollars et neuf cents (172 260,09 \$) taxes incluses ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ INCENDIE**Contrat ICO Technologies****Objet : Contrat de licences et soutien technique / 2019-2023****N/D : 210.03 et 306.01**

CONSIDÉRANT l'entente signée le 11 novembre 2014 avec l'entreprise ICO Technologies pour l'acquisition de 16 licences, les mises à jour afférentes et le soutien technique du logiciel incendie de la suite « BeeON » ;

CONSIDÉRANT QU'ICO Technologies a présenté un document en mars 2019 afin de renouveler le contrat de licences et soutien technique pour une période de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT l'imbroglio occasionné par l'adoption de la résolution numéro 65/08/19 ainsi que les termes inscrits au contrat ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rectifier les coûts afférents au contrat renouvelé le 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité incendie ;

POUR CES MOTIFS :

232/08/2020 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte de payer le montant de sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (7 995 \$) plus taxes, et ce, pour l'année 2019, tel que soumis par ICO Technologies ;

QUE le préfet et / ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ledit contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2023 ;

Proposition accepté à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule et représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie fait part de la fin des travaux de réfection des toitures de divers bâtiments, de l'entretien majeur de la torchère, du dragage du fond du bassin de polissage et de la fin des travaux de construction du fond de la cellule 5B au site de Saint-Étienne-des-Grès.

Il mentionne qu'un plan de travail est en préparation visant à améliorer la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres locaux de Mékinac.

Il parle du projet pilote conjoint RGMRM – Ville de Trois-Rivières où la ville s'occupe de la collecte des encombrants et la RGMRM s'occupe de la disposition et de la valorisation des encombrants. Les coûts du projet sont assumés par la Ville de Trois-Rivières.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

Objets : - Cour municipale régionale : rapport des statistiques / juillet 2020
- Service d'évaluation : rapport des activités / juillet 2020
- Comité de sécurité publique : compte-rendu du 18 juin 2020
- Services administratifs : rapport de la direction générale / juillet 2020

233/08/2020 Proposition de Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 31 juillet 2020, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé ;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois de juillet 2020, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation ;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique, en date du 18 juin 2020 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de juillet 2020 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEMANDES D'APPUIS

MRC d'Antoine-Labelle

Objet : Demande appui pour que la Société d'habitation du Québec (SHQ) octroi rapidement les budgets pour les programmes « Réno Région » et pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

Le présent sujet est annulé.

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

Objet : Demande appui afin que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation modifie la zone d'intervention spéciale pour les zones inondables

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes d'accord à ce qu'il n'y ait plus de nouvelles rues dans la « Zone 0-20 ans » ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption du décret numéro 817-2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser la gestion des zones inondables, plusieurs résidences se sont retrouvées dans la zone d'intervention spéciale ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces résidences ont une centaine d'années et plus ;

CONSIDÉRANT QUE des pertes fiscales seront rencontrées par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est un attrait pour les gens qui souhaitent s'installer dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les gens veulent réparer les bris fait à leur résidence après les inondations de 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret freine les acheteurs potentiels des résidences situées dans la zone d'intervention spéciale ;

CONSIDÉRANT QUE le décret a vu le jour suite aux inondations sévères qui se sont produites lors des crues printanières de 2017 et 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les services publics sont déjà présents dans les zones d'intervention spéciale ;

CONSIDÉRANT QU'il devrait y avoir certaines obligations aux résidents pour demeurer dans lesdites zones d'intervention spéciale (par exemples : génératrice, embarcation, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les résidents devraient avoir des droits limités quant aux compensations gouvernementales en cas de sinistres causés par les inondations ;

POUR CES MOTIFS :

234/08/2020 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola dans sa démarche pour faire modifier la zone d'intervention spéciale (ZIS) pour les zones inondables ;

QUE le conseil présente les demandes suivantes à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest et à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, savoir :

- Arrêter l'achat, par le gouvernement, de résidences qui sont dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) et d'autoriser la réparation des résidences existantes, même si les coûts dépassent 50 % de la valeur marchande ;
- Limiter les droits aux compensations gouvernementales des résidents situés dans la zone d'intervention spéciale qui veulent, malgré tout, y demeurer et réparer les dommages causés à leur propriété, année après année, par les inondations ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Félicitations

Objet : Bon coup de juillet / Le Rieur Sanglier d'Yamachiche
N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE la ferme « Le Rieur Sanglier », établit dans la municipalité d'Yamachiche depuis 1998, s'est développée comme étant une entreprise intégrée, de l'élevage à la bouche ;

CONSIDÉRANT les répercussions du confinement et les mesures de distanciation causées à cette entreprise par la crise de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE grâce à leur fibre entrepreneuriale, Nicolas Gauthier et Ruth Ellen Brosseau ont modifié leur offre pour profiter de l'engouement du public envers les produits locaux et ont rapidement revu leur mode de commercialisation durant cette crise de la pandémie COVID-19, en se tournant vers Internet et les médias sociaux ;

POUR CES MOTIFS :

235/08/2020 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite monsieur Nicolas Gauthier et madame Ruth Ellen Brosseau de la ferme « Le Rieur Sanglier » pour l'adaptation rapide et la résilience de leur entreprise face à la pandémie de la COVID-19 et au changement d'habitude des consommateurs ;

AFFAIRES NOUVELLES**Fonds régions et ruralité**

Objet : Volet 3 – Projet « Signature innovation »

Dépôt d'un document expliquant le Volet 3 - Projet « Signature innovation » afin que les élus puissent en prendre connaissance avant la présentation qui sera faite par des représentants du bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lors du caucus du 3 septembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Par un avis publié sur les médias sociaux, les gens ont été invités à soumettre des questions par écrit au conseil.

SÉANCES PUBLIQUES

Objet : Tenue des séances publiques en présentiel

N/D : 105

DISCUSSION entre les membres du conseil pour savoir si les prochaines séances pourraient se tenir en présentiel.

POUR CE MOTIF :

236/08/2020 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé décrète qu'à compter du 3 septembre 2020 les rencontres de travail et les séances ordinaires de ce conseil se feront en présentiel au lieu ordinaire desdites séances, à la salle Jacques-Charette, 651, boulevard Saint-Laurent Est, à Louiseville ;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

25 voix / 26 voix et 95% de la population. (Monsieur Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton votre contre la tenue des deux séances en présentiel).

LEVÉE DE LA SÉANCE

237/08/2020 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à dix-neuf heures cinquante-sept minutes (19 h 57), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,
Secrétaire au greffe par intérim

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE**SÉANCE DU 12 AOÛT 2020**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
- 1.1. Lancement d'appels de projets du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
 - 1.2. Contribution maximale de 42 170 \$ pour le projet "Un schéma d'aménagement adapté aux changements climatiques" de la MRC de Maskinongé
 - 1.3. Contribution de 204 000 \$ disponible / Programme Réno Région / Société d'habitation du Québec
 - 1.4. Informations et formulaires / Fonds régions et ruralité « Volet 3 – Projets "Signature innovation" »
- 02. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- Demande pour inventaire préliminaire des ouvrages de protection contre les inondations et cartographie des zones inondables
- 03. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**
- Contribution financière maximale de 1 512 \$ pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la MRC de Maskinongé
- 04. MUNICIPALITÉS / VILLES**
- 4.1. Louiseville
Nomination d'un maire suppléant - mois de juillet à octobre 2020
 - 4.2. Saint-Étienne-des-Grès
Adoption du Règlement #461-2020 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité
 - 4.3. Saint-Paulin
 - 4.3.1. Résolution d'adhésion au Service technique de la MRC de Maskinongé
 - 4.3.2. Résolution pour mandats au Service technique
- 05. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**
- 5.1. MRC des Maskoutains
Dénonce l'interprétation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la compétence en matière d'aménagement qui doit appuyer les demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale
 - 5.2. MRC du Val-Saint-François
 - 5.2.1. Appui la demande aux gouvernements / Aide financière à la réouverture des camps de jour
 - 5.2.2. Appui la demande aux gouvernements / Aide financière pour frais encourus par la COVID-19
- 06. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**
- Appel de candidatures au conseil d'administration
- 07. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**
- Dossier : 421422 / Suspension de l'étude jusqu'au 8 octobre 2020 pour permettre au demandeur de soumettre des informations additionnelles
- 08. DÉPUTÉE DE VAUDREUIL**
- Informe les maires et mairesses du conseil de la MRC de Maskinongé de sa disponibilité à les rencontrer afin d'échanger sur la vision du monde municipal
- 09. KEOLIS CANADA**
- Annonce la reprise graduelle des services d'Orléans Express au Québec

10. MRC DE MASKINONGÉ

Lettre de félicitations pour la récente nomination de madame Méranie Roy au poste de coordonnatrice de la Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé

11. TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE

Documents du projet "L'accès des femmes à l'emploi en Mauricie, une priorité !"

12. TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE INC.

Résolution d'appui pour recommander que des actions concrètes soient posées maintenant par les gouvernements pour le déploiement d'Internet haute vitesse en milieu rural

13. TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

13.1. Avis de convocation à l'audience le 26 août 2020 / Saint-Élie-de-Caxton

13.2. Avis de convocation à l'audience le 26 août 2020 / Saint-Boniface
